

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA VIENNE
 ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN
 COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
 DE CEAUX EN LOUDUN**

SEANCE DU 5 Septembre 2023

L'an Deux Mil Vingt-trois, le mardi 5 septembre à 19 H30, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

PRESENTS : LIAGRE Bruno, REIGNER Audren, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, GALLET Jean-Luc, AUBERT Nicolas.

Excusé : Pouvoir de ACIER Jean-Marie à SAVATON Régis

Absent : AOUATE Jérôme,

Secrétaire : GALLET Jean-Luc

Date de la convocation : 01/08/2023
 Nombre de conseillers en exercice : 13 ..
 Présents : 11...

Objet de la délibération :

Election d'un adjoint

certifié exécutoire par le Maire,
 compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 06/08/2023 ;
 et de la publication le 06/08/2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 et L 2122-8

Vu la délibération n° 2023/09/N1 du 05 septembre.2023 désignant le nombre de poste d'adjoints

Considérant la vacance des postes d'adjoint au maire dont les démission a été acceptée par monsieur le Préfet par courrier reçu respectivement le 9 mai 2023 pour le poste de 3^{ème} adjoint et le 05 juin 2023 pour les poste de 1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint ainsi que de leur poste de conseiller municipal

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er} adjoint

Considérant qu'en cas d'élection d'adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'élection d'un adjoint au maire, au scrutin secret à la majorité absolue :

Election du 1^{er} adjoint au maire

Est candidat : Jean-Luc GALLET

Nombre de votants : 11 Pouvoir : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 12

Majorité absolue : 7

M. Jean-Luc GALLET a obtenu : 12 Voix et est élu 1er Adjoint

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Régis SAVATON

Le secrétaire
 Jean-Luc GALLET

AR Prefecture

086-218600443-20230905-202309N2-DE
 Reçu le 06/09/2023